

# Regards sur Anjou

**Vous avez des questions ?**  
Accueil, information et orientation 514 493-8000



page 7

## Soirée Hommage à l'action bénévole angevine

### Un hommage mérité est rendu à tous les bénévoles

Le 3 novembre dernier, l'arrondissement a convié à un cocktail les bénévoles qui œuvrent à Anjou dans tous les secteurs pour les remercier du travail extraordinaire qu'ils réalisent jour après jour, année après année, bonifiant ainsi les services aux citoyens. Près de 600 bénévoles ont participé à la soirée qui s'est déroulée au Club de golf Métropolitain Anjou.

À cette occasion, en plus de saluer l'engagement remarquable de bénévoles

émérites, les anniversaires quinquennaux de quelques organismes ont été soulignés. L'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec la Caisse populaire d'Anjou, a remis à tous les bénévoles présents un petit souvenir.

Vous trouverez les photos des récipiendaires et des organismes en compagnie des élus en page 4 de ce bulletin.



Suite, page 4

**Gagnants du Concours maisons fleuries, page 3**  
**Déneigement, page 8**

## Messsage de Luis Miranda

**Un contexte différent et difficile, mais toujours la même volonté de vous servir**



L'automne 2011 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la nouvelle ville de Montréal. Rappelons-nous : le gouvernement Bouchard, et la ministre des Affaires municipales Louise Harel en tête, avait décrété unilatéralement la fusion des 27 villes de banlieue avec la ville de Montréal. Cette fusion forcée, à laquelle s'étaient vivement opposées les banlieues, devait permettre à Montréal de sortir de son gouffre financier et engendrer des économies d'échelle. Notre ville, Anjou, est donc devenue un arrondissement parmi d'autres. Dix ans plus tard, peut-on dire que cet objectif a été atteint ?

Dès le départ, nous avons accepté de donner une chance à la nouvelle ville bien que nous ayons beaucoup d'acquis à perdre, en particulier sur le plan fiscal (un taux de taxation très concurrentiel) et sur les revenus générés par notre parc industriel. Aussi, il était primordial qu'Anjou conserve son identité propre dans cette nouvelle mégastucture, tout en continuant d'offrir des services de qualité auxquels notre population était en droit de s'attendre.

Puis, en 2004, le gouvernement Charest a donné la possibilité aux villes fusionnées de s'exprimer par voie référendaire. Souhaitons-nous toujours faire partie de cette mégastucture ? Ici, à Anjou, même si la large majorité des votes était pour la défusion, le nombre d'électeurs votants n'était pas suffisant pour valider cette vision, le gouvernement ayant spécifié qu'il fallait qu'au moins 35 % des électeurs inscrits se présentent aux urnes, or, seulement 33,5 % des électeurs s'étaient présentés. Nous avons donc accepté ce verdict avec dignité en nous engageant à tout mettre en œuvre pour que cette ville fonctionne après trois années de débat et de déchirement.

Nous avons agi de bonne foi. Sur le plan personnel, j'ai même accepté de faire partie du comité exécutif de la Ville de Montréal. J'estimais qu'Anjou devait avoir une voix forte au sein de cette instance compte tenu de sa contribution financière et de son positionnement stratégique.

Dix ans plus tard, peut-on dire que la situation s'est améliorée et que les objectifs initiaux financiers et fiscaux ont été atteints ? Peut-on dire que cette ville fonctionne bien et que la population a développé un sentiment d'appartenance envers celle-ci ?

On reproche souvent, à tort dois-je le rappeler, aux maires d'arrondissement d'agir en roitelet afin de protéger leur territoire et leurs pouvoirs locaux. Quant à moi, je m'oppose au dénigrement de notre fonction et j'estime que placer en priorité les intérêts de la communauté qui nous a élus est un privilège et est au cœur de notre fonction. C'est une valeur que je défends avec tous mes collègues d'Anjou, tant les élus que l'équipe municipale qui, chaque jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour maintenir un milieu de vie de qualité.

S'il est une chose qui n'a pas changé depuis 10 ans, c'est bien notre engagement indéfectible pour Anjou. J'ai souvent dénoncé l'iniquité fiscale et budgétaire dont Anjou faisait les frais depuis trop longtemps. J'ai souvent remis en question des décisions de la ville-centre qui allaient à l'encontre des intérêts d'Anjou. Mais, ce qui n'a pas changé au cours de toutes ces années, c'est ma volonté ferme avec la complicité de l'équipe qui siège avec moi de demeurer disponible, d'être à votre écoute et de tout faire pour vous offrir une qualité de vie enviable.

Je profite de l'occasion pour vous offrir, au nom de mes collègues, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année qui s'annonce et vous invite à profiter des diverses activités qui vous sont offertes durant les fêtes.

*Luis Miranda*

*Regards sur Anjou* est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Responsable de la publication**  
Aline Boulé

**Réalisation et conception graphique**  
Octane Stratégies

**Impression**  
Accent Impression inc.

**Tirage**  
22 700 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes  
(Médiaposte)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2011 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**

7701, boulevard  
Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 16 h 30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Urgence**  
911

**Police**  
Poste de quartier 46  
514 280-0146  
Appels non urgents  
514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130



## Congés des fêtes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du vendredi 23 décembre au mardi 3 janvier inclusivement.

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

## Collectes

# Horaire pendant la période des fêtes

À noter que les bacs de recyclage, les poubelles et les arbres de Noël naturels doivent être déposés sur les terrains privés en bordure de trottoir après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Prenez note que les collectes auront lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.

### Matières recyclables

Cette collecte aura lieu comme d'habitude les jeudis 22 et 29 décembre.

Nous vous rappelons qu'il n'est plus nécessaire de faire le tri des matières dans le bac. La collecte des matières recyclables s'effectue maintenant en mode pêle-mêle.

### Ordures ménagères

Les ordures ménagères seront ramassées les vendredis 23 et 30 décembre ainsi que les mardis 27 décembre et 3 janvier.

### Arbres de Noël

Les mercredis 4 et 11 janvier, la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. recueillera les sapins naturels. Ces derniers devront être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac en plastique, filet de nylon, corde, etc. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux qui serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité.

## Venez rencontrer vos élus

### Séances du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires le **17 janvier** et **7 février**, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

### Bureau du citoyen

Les élus vous attendent à la mairie d'arrondissement de 9 h à 12 h.

**28 janvier** Luis Miranda  
**11 février** Paul-Yvon Perron

# Toutes nos félicitations aux gagnants

L'arrondissement remercie toutes les personnes qui ont embelli leur propriété cet été. Parterre, balcons, terrasses et jardins regorgeaient de gerbes de fleurs, d'arbustes aux couleurs multicolores et aux parfums délicats. Ainsi, la population a profité d'un cadre de vie agréable qui a contribué à améliorer sa qualité de vie. Les efforts de ces personnes ont été récompensés par le concours Maisons fleuries 2011.

Les gagnants de ce concours ont été invités à assister à une cérémonie, le 28 octobre, à la mairie d'arrondissement. Une plaque commémorative leur a été remise par les élus de l'arrondissement en présence des membres du comité d'embellissement.

## Élus et membres du comité d'embellissement



Les élus ont tenu à adresser leurs remerciements aux membres du comité d'embellissement pour leur contribution à faire d'Anjou un milieu où il fait bon vivre.

Sur la photo, on aperçoit, de gauche à droite, M<sup>mes</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, Nicole Corbeil, Jeannine Lebire, Claudette Bélanger, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, M<sup>mes</sup> Jacqueline Lacombe, Gisèle Gagnon, Pierrette Turcotte, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, M<sup>mes</sup> Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, Annie D'Astous, ainsi que le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda.

## Voici la liste des gagnants 2011



### Gagnants toutes catégories confondues

- Condos sur le lac  
10350, boulevard des Galeries-d'Anjou
- M. Vincent Cantatore  
8710, place des Lilas
- M. et M<sup>me</sup> Domenico Di Iorio  
8711, place des Lilas
- M<sup>me</sup> Isabelle et M. Gérald Yendzio  
8730, place des Lilas
- M<sup>me</sup> Lisette et M. Georges Chassé  
8737, place des Lilas
- Bugatti Design  
8370, rue Bombardier
- Résidence la Seigneurie d'Anjou  
7001, boulevard des Galeries-d'Anjou
- M<sup>me</sup> Georgette Michaud  
6155, place Des Groseillers
- Famille Moraca  
6163, place des Groseillers
- Famille Tô  
7661, avenue des Vendéens
- Famille Murray  
6285, avenue Cairns
- M. Roger Dauphinais  
8271, place de Vaujours
- M<sup>me</sup> Linda Grosso et M. Serge Despres  
8270, boulevard de Châteauneau
- Famille Cook  
8270, boulevard Wilfrid-Pelletier
- M<sup>me</sup> Jane Huns  
8362, place de Chanceaux
- M<sup>me</sup> Micheline et M. Jacques Gauthier  
7458, avenue Baldwin
- M<sup>me</sup> Claire et M. Pierre Fréchette  
6961, avenue Jean-Desprez



### Mention mérite

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou a décerné à **Condos sur le Lac**, situé au 10350 du boulevard des Galeries-d'Anjou, une mention de mérite dans le cadre de ce concours.

**Grâce  
aux efforts des  
citoyennes et  
des citoyens  
ainsi qu'à  
ceux du comité  
d'embellissement,  
l'arrondissement  
a été fleuri  
tout l'été.**

**Merci à toutes  
et à tous!**

# Un hommage mérité est rendu à tous les bénévoles

Dans le cadre de cet *Hommage à l'action bénévole angevine*, des organismes et des citoyens avaient proposé des personnes qui méritaient d'être félicitées de leur implication. On aperçoit les gagnants par catégories dans les photos ci-dessous. Le maire remet à chacun d'eux un cadeau.

**Un grand merci à toutes et à tous!**

## Catégorie Relève bénévole



**Mme Micheline Charpentier**, Cercle Amitié Anjou, et **M. Luis Miranda**.



**M. Gilles Ross**, Le Bel Âge d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.

## Catégorie Grand bénévole



**Mme Mireille Bonin**, Société canadienne du cancer, section Anjou, et **M. Luis Miranda**.



**M. Claude Biron**, Club de patinage artistique Anjou Kinsmen, et **M. Luis Miranda**.



**M. Marcel Dicaire**, Association du hockey mineur d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.

## Catégorie Bénévole de soutien



**Mme Pauline Gagnon**, Service d'aide communautaire d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.



**Mme Suzanne Goma**, Service d'aide communautaire d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.



**M. Fernand Roy**, représenté par **Mme Francine Lafortune**, Jardin communautaire Notre-Dame d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.

## Remerciements aux organismes

Sur les photos ci-dessous, les élus d'Anjou sont en compagnie des représentants des organismes angevins à qui des trophées ont été remis en guise de reconnaissance de l'œuvre accomplie au cours des décennies.



### Première rangée de gauche à droite :

**Mme Andrée Hénault** (conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou), **M. Giovanni D'Aviro** (10<sup>e</sup>, Association des aînés italiens d'Anjou), **Mme Cécile Piard** (15<sup>e</sup>, Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou), **Mme Marie-France Lefebvre** (20<sup>e</sup>, Jardin communautaire André-Laurendeau), **Mme Marie-France Ropert** (25<sup>e</sup>, Association des retraités de l'enseignement du Québec), **M. Daniel Boyer** (25<sup>e</sup>, Association de ski alpin Anjou).

### Deuxième rangée de gauche à droite :

**M. Gilles Beaudry** (conseiller d'arrondissement, district Ouest), **M. Paul-Yvon Perron** (conseiller d'arrondissement, district Est), **Mme Michelle Di Genova Zammit** (conseillère d'arrondissement, district Centre), **M. Luis Miranda** (maire d'arrondissement et conseiller de ville).

### Absent sur la photo

**M. Robert Caron** (25<sup>e</sup>, Opération Surveillance Anjou).



### Première rangée de gauche à droite :

**Mme Lise Lalande** (30<sup>e</sup>, Société canadienne du cancer, section Anjou), **Mme Juliette Collin** (30<sup>e</sup>, Le Bel Âge d'Anjou), **Mme Caterina Rotiroti** (30<sup>e</sup>, Association catholique italienne d'Anjou), **Mme Nicole Rouillard** (30<sup>e</sup>, Cercle de fermières d'Anjou), **M. Aurélien Fourcaudot** (30<sup>e</sup>, Jardin communautaire Lucie-Bruneau), **M. Anthony Mancini** (30<sup>e</sup>, Association de soccer Anjou).

### Deuxième rangée de gauche à droite :

**Mme Andrée Hénault** (conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou), **M. Gilles Beaudry** (conseiller d'arrondissement, district Ouest), **Mme Michelle Di Genova Zammit** (conseillère d'arrondissement, district Centre), **M. Luis Miranda** (maire d'arrondissement et conseiller de ville), **M. Paul-Yvon Perron** (conseiller d'arrondissement, district Est).



### Première rangée de gauche à droite :

**Mme Andrée Hénault** (conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou), **M. Claude Laforest** (40<sup>e</sup>, Club de patinage artistique Anjou Kinsmen), **Mme Colette Langlais** (35<sup>e</sup>, Cercle Amitié Anjou), **M. Marc Léonard** (35<sup>e</sup>, Association du hockey mineur Anjou), **M. Jacques Sauvageau** (45<sup>e</sup>, Club Optimiste d'Anjou), **M. Paul-Yvon Perron** (conseiller d'arrondissement, district Est).

### Deuxième rangée de gauche à droite :

**M. Gilles Beaudry** (conseiller d'arrondissement, district Ouest), **M. Stéphane Wafer** (50<sup>e</sup>, Club Kinsmen Montréal Anjou), **M. Luis Miranda** (maire d'arrondissement et conseiller de ville), **Mme Michelle Di Genova Zammit** (conseillère d'arrondissement, district Centre).



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

**Offrir un livre à un enfant, c'est  
lui donner un ami pour la vie**



## Don

### La lecture en cadeau

Les bibliothèques d'Anjou participent encore une fois au programme de la Fondation pour l'alphabétisation *La lecture en cadeau*. Vous êtes invité à acheter un livre neuf destiné à un enfant pauvre et à le déposer dans l'une des bibliothèques d'Anjou. Nous nous assurerons que votre généreux don soit acheminé à la bonne place. Par votre geste, en plus de donner le goût de la lecture, vous aiderez à mettre un peu d'imaginaire dans le quotidien des enfants qui vivent dans des familles qui ne peuvent acheter de livres. La collecte des livres se termine le 30 décembre.

## Activités adultes

### Rencontre du lundi

#### Prévenir les pièges financiers de la retraite

**16 janvier à 10 h**

Bibliothèque Jean-Corbeil

Après des années de labeur, on rêve tous d'une retraite tranquille et confortable. Malheureusement, le rêve peut parfois virer au cauchemar. Bas de laine insuffisant, problèmes de santé, arnaques financières... En tant que retraité, vous êtes confrontés à certains risques et surtout vous devez éviter les pièges qui pourraient mettre à mal votre sécurité financière. Venez vous informer sur la meilleure façon d'éviter ces pièges financiers.

### Théâtre à lire

**16 février à 19 h**

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

La bibliothèque Jean-Corbeil vous invite à un véritable voyage au cœur de la création. En compagnie de la dramaturge Carole Fréchette, deux comédiens de renom lisent ses textes en cherchant les bons gestes et les intonations justes et en explorant les multiples façons de rendre un texte.

**Soirées-concert avec  
Anjou-Desjardins  
saison 2011-2012**

## Spectacles



L'Arrondissement d'Anjou, le Conseil des arts de Montréal en tournée et la Caisse populaire d'Anjou vous invitent à deux concerts, à l'église Jean XXIII.



**Jeudi 26 janvier à 19 h 30**  
**Avec l'Ensemble QAT – 1938**  
Spectacle grand public

« 1938 » présente la musique du XX<sup>e</sup> siècle d'une manière poétique et la remet dans son contexte historique. Les quatre musiciens sont sur scène et une voix *off* ponctue le concert d'une histoire à cette époque...

Un critique musical d'origine juive sent la tension monter dans son pays. Il témoigne de son présent musical et des compositeurs qui y créent. Fuyant l'envahisseur nazi, il rencontre différents milieux musicaux (Paris, New York) et différentes pratiques musicales (classique, comédie musicale, jazz, klezmer). Il nous livre ses pensées, ses émotions sur ses découvertes musicales.



**Jeudi 23 février à 19 h 30**  
**OktoEcho – Éponyme**

À la croisée du Moyen-Orient et de l'Occident, OktoEcho propose une lecture actualisée du libre-échange par le langage de la musique. Sous la direction de la compositrice Katia Makdissi-Warren, le spectacle *Éponyme* réunit 11 musiciens-improvisateurs de calibre international. À travers des compositions originales canadiennes, OktoEcho propose

différentes visions du métissage.

**Vous pouvez dès maintenant vous procurer des billets au coût de 10 \$ l'unité dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou.**

**La logistique de ces soirées est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.**



**Desjardins**  
Caisse populaire d'Anjou

**Si les concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.**

**L'église est située au 7101, avenue de l'Alsace.  
Les portes ouvriront dès 18 h 45.**

**Renseignements : 514 493-8200 (jour) et à la billetterie au 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).**

### Concert hors série

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter ce concert.



**Jeudi 3 mai à 19 h 30**  
**Marie Denise Pelletier**  
à l'église Jean XXIII

Après avoir lancé en mai 2011 un album éponyme de chansons originales, venant souligner ses 25 ans de carrière, voilà qu'elle lance un tout nouveau spectacle où elle livre sans retenue de nouvelles chansons et plusieurs pièces phares de son répertoire, telles *Pour une histoire d'un soir* et *Tous les cris les S.O.S.*, avec la complicité de musiciens chevronnés. Récipiendaire d'un Félix « meilleur album populaire » et de deux disques d'or, Marie Denise est une artiste incontournable et l'une des plus belles voix au Québec.

**Vous pouvez vous procurer des billets à compter du mardi 10 janvier à 18 h, au coût de 20 \$ l'unité dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou.**

## Activités jeunesse

### L'heure du conte

**Tous les samedis du 18 février au 14 avril**  
**Relâche le 31 mars**

**Enfants de 3 à 5 ans et leurs parents**

Bibliothèque Jean-Corbeil  
Inscription à compter du 9 janvier

L'heure du conte est une activité privilégiée pour initier les enfants de 3 à 5 ans et leurs parents aux plaisirs de la lecture. Chaque animation se termine par un bricolage relié aux histoires lues. L'activité est composée de huit rencontres qui auront lieu le samedi de 10 h à 11 h ou de 11 h à 12 h.

### L'heure du conte à la bibliothèque du Haut-Anjou

**Le vendredi à 10 h toutes les deux semaines**

**Du 13 janvier au 20 avril**

**Pour les 0 à 3 ans et leurs parents**

Bibliothèque du Haut-Anjou  
Inscription à compter du 12 décembre

L'heure du conte est maintenant offerte dans le Haut-Anjou. Venez redécouvrir votre bibliothèque fraîchement rénovée et initiez votre enfant au monde des contes et des livres. Cette activité est réalisée en partenariat avec le Regroupement des organismes et des citoyennes et citoyens humanitaires d'Anjou (ROCHA) et la fondation *Avenir d'enfants*.

### Contes des petits lundis

**Les lundis à 10 h toutes les deux semaines**

**Du 9 janvier au 16 avril**

**Pour les 0 à 2 ans et leurs parents**

Bibliothèque Jean-Corbeil  
Inscription à compter du 12 décembre

Ces contes reviennent cet hiver. Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parents/enfants et d'échanges suivra l'animation.

## Activité en famille

### Éducazoo

**Samedi 14 janvier à 10 h et à 11 h**

Bibliothèque Jean-Corbeil

Vous adorez les animaux et vous voulez en apprendre plus sur eux? Vous avez toujours rêvé de tenir un serpent ou cajoler un furet? Venez en famille découvrir le monde fascinant des animaux avec les éducateurs d'Éducazoo. Vous pourrez voir et toucher des mammifères et des reptiles d'ici et d'ailleurs.

## Réglementation

# Votre moteur au ralenti

## Trois minutes, pas plus !

Le *Règlement RCA 17 sur la nuisance causée par un véhicule moteur* vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'article 2 stipule que : « Constitue une nuisance le fait de laisser fonctionner pendant plus de trois minutes, par période de 60 minutes, le moteur d'un véhicule immobilisé. »

Les véhicules de type : automobile, véhicule de commerce, véhicule de promenade, véhicule-outil, véhicule lourd ou véhicule routier au sens du *Code de la sécurité routière* sont visés par cet article. Mentionnons que le véhicule lourd immobilisé ayant un moteur diesel fait, quant à lui, l'objet de restrictions particulières.

Retenons que ce règlement ne s'applique pas lorsque la température extérieure est inférieure à - 10 °C et que le moteur tourne pour activer le chauffage parce qu'une personne se trouve à l'intérieur du véhicule.

**Renseignements : 514 493-8000 ou 311.**

# Respecter la quiétude de vos voisins

L'arrondissement tient à rappeler qu'il est important de ne pas importuner ses voisins même entre 7 h et 23 h. D'ailleurs, l'article 41 du *Règlement 1607 concernant la paix, le bon ordre et les nuisances* précise que : « Tout **bruit excessif et continu** de nature à troubler la paix et la tranquillité du voisinage est prohibé par le présent règlement et constitue une nuisance. » Nous vous demandons donc d'éviter de faire un bruit susceptible de nuire à votre entourage, et ce, notamment à longueur de journée. Nous vous remercions de votre collaboration.



# Règlement sur le chauffage au bois

La Ville de Montréal dispose d'un règlement qui vise à protéger la qualité de l'air que nous respirons.

## En voici les grandes lignes :

- L'installation de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est désormais interdite.
- Toutefois, l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSAB415.1 est autorisée.
- Les appareils au gaz ou électriques sont également permis.
- Les appareils existants peuvent demeurer en fonction. Toutefois, en cas de remplacement, un poêle conforme au règlement maintenant en vigueur devra être installé.

Avant de procéder à l'installation d'un appareil à granules ou au gaz, il est obligatoire de vous procurer un permis au comptoir d'accueil des permis. Lors de l'achat de l'appareil, assurez-vous de la certification de votre appareil à granules (EPA ou CAN/CSAB415.1). Il est important de noter que d'autres types de produits qui ne sont pas autorisés sont en vente sur le marché. Enfin, l'installation doit être effectuée selon les recommandations du fabricant.

**Renseignements : [ville.montreal.qc.ca/chauffageaubeis](http://ville.montreal.qc.ca/chauffageaubeis) ou 311.**

## Entreposage du bois de chauffage

**Il est important de noter que l'entreposage du bois de chauffage est permis uniquement dans les cours latérale et arrière. Celui-ci doit se trouver à 0,5 m minimum de toute ligne de terrain et avoir une hauteur maximale de 1,5 m. Le bois doit être bien aligné et ne pas obstruer une porte ou une fenêtre du bâtiment.**



## Abri temporaire interdit

Un petit rappel afin de vous informer que les abris temporaires sont interdits dans le **secteur industriel**. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés à titre de lieu d'entreposage. Nous vous remercions de votre collaboration pour préserver la qualité de notre parc industriel.

# Licences de chien 2012

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence peut être obtenue au coût de 15 \$ (par chien), la première année. Elle doit être renouvelée les années suivantes au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus (sur présentation d'une pièce justificative) propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour les chiens-guides. Les licences 2012 seront disponibles à compter du 4 janvier du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au bureau Accès Anjou.



## Rappel aux propriétaires de chiens d'une race prohibée

Seuls les propriétaires d'un chien de races prohibées – Bull-Terrier, Staffordshire Bull-Terrier, American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ou Rottweiler ou tout chien issu d'un croisement de l'une de ces races – qui ont obtenu une licence 2011 pourront en obtenir une en 2012 pour leur chien. Aucune nouvelle licence n'est émise depuis janvier 2010 pour ces races de chiens.

**Renseignements : 311.**

## Guides pratiques

# Lutte contre les punaises de lit

Comme la plupart des grands centres urbains, la Ville de Montréal est aux prises avec un nombre croissant d'infestations de punaises de lit. Afin de contrer leur propagation, l'arrondissement met gratuitement à la disposition des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'immeubles des sacs en plastique ainsi que deux guides pratiques.

Les sacs en plastique sont offerts gratuitement et servent à recouvrir les matelas avant de s'en débarrasser. Ces sacs évitent la propagation des punaises de lit dans l'immeuble lors du transport.

Les guides intitulés *Les punaises de lit, mieux les connaître pour mieux les combattre* et *Épinglons les punaises* vous renseignent sur les meilleurs moyens de lutter contre les infestations ainsi que sur les méthodes pour les prévenir.

Il est possible de se procurer les sacs ainsi que les guides à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier et au bureau Accès Anjou situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine aux heures d'ouverture.

**Renseignements : 514 493-8000 ou 311 ou en visitant les sites Internet [habitermontreal.qc.ca](http://habitermontreal.qc.ca) et [santepub-mtl.qc.ca](http://santepub-mtl.qc.ca).**

# TRJ TÉLÉCOM et TÉLÉFIL s'installent à Anjou



L'arrondissement d'Anjou est fier d'accueillir au sein de son parc d'affaires, les compagnies TRJ TÉLÉCOM et TÉLÉFIL. Ces deux compagnies, qui comptent 150 employés, ont conjointement fait l'acquisition d'un immeuble de 53 000 pi<sup>2</sup> érigé sur un terrain de plus de 200 000 pi<sup>2</sup> situé au 9500, rue Parkway afin d'y installer leurs sièges sociaux et l'ensemble de leurs opérations. Cet important investissement reflète le dynamisme de ces entreprises spécialisées dans le domaine des télécommunications.

TRJ TÉLÉCOM et TÉLÉFIL comptent sur la situation géographique avantageuse que procure l'arrondissement d'Anjou pour renforcer la qualité de leurs services déjà hautement considérés dans l'industrie des télécommunications.

L'éventail de leurs nombreux services compte notamment la pose de câbles aériens et souterrains, la fusion de fibre optique, la modernisation de réseau, la pose de conduits par forage directionnel, le déblocage de conduits, le câblage intérieur de nouveaux bâtiments et la mise en opération de réseaux.

TRJ TÉLÉCOM et TÉLÉFIL et l'arrondissement d'Anjou sont persuadés que la synergie qui règne avec les instances municipales aura un impact majeur sur le développement d'affaires au sein de la communauté.

## Défilé du père Noël



Anjouer, la mascotte de l'arrondissement, prenant part au défilé.



Mère Noël s'est adressée aux enfants sur tout le parcours.

Cette année, le défilé du père Noël *Féeries givrées* nous est revenu en force, la soirée mémorable que nous y avons passé était féérique. Quel spectacle et même si le temps froid était de la partie ce soir-là, on estime la foule à près de 50 000 personnes ! Angevines et Angevins sont descendus dans la rue pour apprécier le spectacle. Les quelques photos que nous vous présentons démontrent la beauté des chars allégoriques du défilé 2011.

L'arrondissement tient à remercier le comité organisateur du défilé du père Noël, notamment le concepteur et directeur artistique, M. André St-Laurent, mais aussi tous les bénévoles (plus de 1000 figurants et artistes, à la logistique, aux services de sécurité...) qui ont travaillé fort pour que cette soirée soit un franc succès et donne un éclat admiratif aux yeux des enfants et des plus grands !

Rappelons que c'est la Corporation Le Festival Anjou inc., présidée par le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, qui était mandatée pour s'occuper de ce défilé. Merci à tous.

## Rappel

### Concours de décorations de Noël



Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou rappelle à la population que le Concours de décorations de Noël, qui ne nécessite aucune inscription, est en cours. Si vous avez décoré l'extérieur de votre logement ou de votre commerce, votre décor a peut-être été sélectionné par les membres du comité. Pour que le photographe puisse en prendre quelques clichés, il est important de **laisser ces lumières extérieures allumées après 18 h** jusqu'au 16 décembre.

**Bonne chance à tous !**

## Capsule verte

### Gestion des matières résiduelles

Plan d'action local  
On va de l'avant ! Et vous ?

Le *Plan d'action local de gestion des matières résiduelles 2010-2014* de l'arrondissement d'Anjou est un plan comportant des actions visant à atteindre les objectifs du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* (PDGMR). En ce sens, il contribue également à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

Lors des réveillons de Noël et du Nouvel An, vous aussi vous pouvez poser des gestes écoresponsables, comme bannir les bouteilles d'eau à usage unique, récupérer les contenants consignés, utiliser des sacs réutilisables pour l'emballage de vos cadeaux, employer de la vaisselle réutilisable, etc. Nous comptons sur votre implication !

## Déneigement



# Qui, où, quand et comment ?

Les coûts de déneigement qui affectent l'ensemble des arrondissements nous incitent à demander à tous nos citoyens leur aide précieuse afin d'économiser temps et argent durant les opérations de déneigement. Lors d'une faible chute de neige, un citoyen déposant dans la rue la neige fraîchement tombée sur sa propriété ne fait pas preuve de civisme, car ce simple geste répété des milliers de fois oblige l'arrondissement à ramasser cette quantité déplacée. Or, une opération complète de déneigement à Anjou, incluant le déblaiement et l'enlèvement de la neige, coûte en moyenne 400 000 \$.

Imaginez l'économie réalisée si, lors d'une faible accumulation, tous choisissaient plutôt de déposer cette neige sur leur terrain ! Au bout du compte : tout le monde y gagnerait, le citoyen comme l'arrondissement. C'est pourquoi nous vous rappelons quelques conseils et consignes élémentaires sur le déneigement des trottoirs et des rues.

## Déneigement de nuit sur les grands axes routiers

Afin d'assurer une sécurité routière pour les citoyens, l'arrondissement procédera au déneigement de nuit sur certains axes routiers, tels que de Châteauneuf, Wilfrid-Pelletier (zone scolaire seulement), de Chaumont, des Galeries-d'Anjou et Bombardier.

Nous demandons votre collaboration, soyez vigilant et respectez la signalisation mise en place lors d'une opération de déneigement. Cela permet une meilleure efficacité de nos opérations dans le but de dégager l'ensemble des rues et des trottoirs dans les 48 heures.

## En tout temps

**Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.**

## Où garer son véhicule ?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses.

## Respectons nos voisins !

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient par inadvertance sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler pour qu'elle rejette la neige au bon endroit plutôt que chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent eux aussi leur part de flocons à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter ?

Pensez à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules stationnés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

## Pourquoi déneiger adéquatement ?

Une rue ainsi que des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

**Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues !**

## Précautions élémentaires en hiver

### Déneiger son balcon

Quelques consignes à mettre en pratique tout au long de la saison.

- Les balcons devraient être déneigés rapidement après une chute de neige, particulièrement si ces derniers servent d'issue de secours en cas d'incendie, par exemple.
- Toutes les portes de sortie du bâtiment et autres voies d'évacuation qui se rendent jusqu'à la rue doivent être déneigées et utilisables de manière sécuritaire. C'est le propriétaire de logements multiples qui est tenu d'effectuer ou de faire effectuer ce travail.

N'attendez pas que la neige durcisse ou qu'elle soit recouverte de pluie verglaçante, cela pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile et nuire à la sécurité des personnes habitant le bâtiment. De plus, en cas d'urgence, des issues et des allées bloquées ralentissent l'évacuation rapide des occupants.

**Renseignements : communiquer avec le Service de sécurité incendie de Montréal au 514 280-6884.**

## Peut-on pousser la neige ou la glace sur la voie publique ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions : **après une chute de neige importante et avant les opérations de déneigement.** À noter qu'il est **interdit** à tous les résidents, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après** les opérations de déneigement. La neige ou la glace amoncelée, déposée ou poussée dans la rue ou la place publique doit provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.

## Votre déneigeur a-t-il son permis ?

Les entrepreneurs qui déneigent les entrées de stationnement doivent obtenir un permis de l'arrondissement. Dès lors, tout propriétaire doit s'assurer que son entrepreneur détient un tel permis pour l'année courante. L'entrepreneur doit poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Le permis est valide du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

**Renseignements : 514 493-8000**

***En suivant ces conseils de base, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses relatives au déneigement, mais également à faire d'Anjou un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.***